



Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 7 avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire, votre cabinet comme ceux de plusieurs de vos ministres, ont organisé de nombreuses réunions de concertation avec des associations d'élus, ce dont nous nous félicitons tant le besoin d'information revêt une absolue nécessité pour les élus locaux dans la période exceptionnelle que nous vivons. Nous nous efforçons de notre côté d'informer au mieux les élus de petites villes des modifications législatives qui sont intervenues récemment et qui sont parfois sujets à interprétations. De même, nous nous efforçons de faire remonter au Gouvernement différents sujets qui suscitent des interrogations et parfois des inquiétudes. Nous souhaitons en évoquer quelques-uns avec vous.

En tout premier lieu, la question de la tenue ou de la suppression des marchés alimentaires dans les communes continue à susciter des interrogations chez nombre de maires. Beaucoup déplorent l'opacité des refus opposés par les Préfets aux demandes de dérogations formulées par les maires. Le guide méthodologique à l'usage des Préfets et des maires, placé en annexe de l'instruction du 26 mars dernier est utile. Mais la question reste ouverte de savoir si les mesures préconisées constituent des conditions obligatoires et cumulatives à l'autorisation de réouverture, et donc si un maire garantissant le respect de toutes ces conditions pourrait ou non bénéficier d'une autorisation ? En particulier, la mention selon laquelle le catalogue de mesures à mettre en œuvre décrites dans ce guide « peut être opportunément complété en fonction de spécificités locales » à l'appréciation des Préfets concernés autorise une hétérogénéité fâcheuse dans les décisions parfois à l'intérieur d'un même département. Nous sommes particulièrement sensibles à cette question au niveau des petites villes et il nous paraît souhaitable d'harmoniser la doctrine des services de l'Etat et peut-être de publier des critères objectifs et nationaux afin que la règle soit la même pour tous et que les décisions individuelles soient dès lors mieux acceptées.

Un autre sujet sur lequel nous souhaitons attirer votre attention est celui des aides aux petites et moyennes entreprises. Nombre de petites villes et de petites intercommunalités sont sollicitées pour pouvoir aider leurs entreprises dans cette période de crise et de récession économique sans en avoir réellement les moyens juridiques et surtout financiers. Certes, personne ne peut à ce jour estimer le coût de la déflagration économique que nous connaissons mais nous anticipons d'ores-et-déjà une chute très sensible de nos recettes fiscales. Nos pertes de revenus seront surtout liées aux fermetures de services durant le confinement (crèches, restauration scolaire, centres de loisirs) dont les communes continuent à rémunérer le personnel.

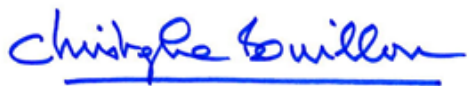
Dans ce contexte, les communes touristiques ou encore les villes thermales seront encore plus impactées avec la perte des recettes liées au stationnement, à la taxe de séjour et aux droits de mutation. C'est pourquoi il faut tout faire pour préserver et renforcer la capacité financière des collectivités territoriales afin qu'elles soient le plus rapidement possible en situation d'aider partout à la reprise d'activité des entreprises et de soutenir efficacement l'investissement local. Dans cette optique nous serons très attentifs aux modalités de répartition du fonds de solidarité mis en œuvre par le Gouvernement qui devra être impérativement réparti en fonction de la diversité des situations du tissu économique local et de la fragilité des territoires.

Bien évidemment dans cette optique de sortie de crise nous réitérons notre souhait que les mesures arrêtées dans l'agenda rural puissent connaître une application aussi rapide que possible. Il en est de même pour ce qui concerne la mise en œuvre du plan « Petites villes de demain » que vous aviez annoncé lors de nos Assises d'Uzès en septembre dernier et qui aura plus que jamais toute son importance et sa légitimité dans le cadre d'un plan de relance associant tous les territoires.

Enfin, nous attirons à nouveau votre attention sur l'urgence absolue de pourvoir les personnels communaux, qui assurent au quotidien le bon fonctionnement du service public local, en équipements visant à assurer leur sécurité sanitaire (blouses, masques, gel hydroalcoolique ...) qui continuent à manquer cruellement dans nos collectivités. C'est pour nous une exigence, tous les agents communaux en contact avec le public doivent pouvoir bénéficier des protections nécessaires.

Comme vous le savez, Monsieur le Premier Ministre, dans cette crise sanitaire sans précédent les élus locaux, tout particulièrement les maires, commencent à payer un très lourd tribut. Ils sont néanmoins à la tâche et tout à leurs missions d'entraide et de solidarité, notamment en direction des plus fragiles. Nous avons l'absolue conviction que l'efficacité des mesures déjà prises et celles en préparation suppose une étroite coopération entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Vous souhaitant tout le courage et la détermination nécessaires pour affronter cette longue et douloureuse épreuve, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.



Christophe BOUILLON
Député de Seine-Maritime
Président de l'APVF



Pierre JARLIER
Maire de Saint-Flour
Président délégué de l'APVF